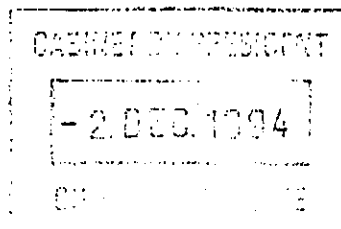


ACADÉMIE DE BORDEAUX

LE RECTEUR

Bordeaux, le 29 novembre 1994

CAB/MP



Monsieur le Président,

Suite à l'entretien que nous avons eu le 3 octobre dernier, je vous confirme ma position sur l'éventuelle construction d'un collège au Pian-sur-Garonne.

La construction de ce collège a toujours suscité des réserves de la part des autorités académiques en général, et de mon prédécesseur en particulier, réserves qui avaient été exprimées par le Recteur LUCAS dans une lettre en date du 20 juillet 1992 adressée à Monsieur le Président du Conseil Général, à l'attention de M. MAUGEIN, Vice-Président.

En effet, nous observons dans ce secteur une stabilisation des effectifs et, selon les prévisions des services du Rectorat, un tassement si ce n'est un recul dès 1996. Les capacités actuelles des collèges de Langon, qui sont de 1536 places, sont satisfaisantes.

Aussi, en tant que représentant de l'Etat, il est de mon devoir d'attirer votre attention sur le caractère non indispensable de la construction de ce collège.

Ceci dit, s'il vous apparaît que cette construction est nécessaire en terme d'équilibre de la carte scolaire dans le département de la Gironde, je ne m'y opposerai pas.

Je tiens à vous dire que je comprends tout à fait votre point de vue, même s'il n'est pas tout à fait le même que le mien. Et c'est la raison pour laquelle je donne instruction à M. LAUREAU, Inspecteur de l'Académie de Bordeaux, Directeur des Services départementaux de l'Education nationale de la Gironde, de prendre contact avec vos services pour établir le programme pédagogique concernant ce nouveau collège.

Restant à votre disposition pour toute information que vous jugeriez utiles sur la carte scolaire de la Gironde, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.


André POUILLÉ

Monsieur Philippe MADRELLE
Président du Conseil Général
de la Gironde
Sénateur de la Gironde